

**Déclaration de Daniel Turcotte, président, TREMCA**  
Pour diffusion immédiate

Seuil d'immigration et travailleurs étrangers temporaires

## **Le Québec ne peut plus se permettre d'attendre**

**QUÉBEC, le 6 novembre 2025.** — Dans son plan annuel d'immigration 2026, le gouvernement du Québec souhaite mieux encadrer l'immigration temporaire et reconnaître l'importance des travailleurs étrangers temporaires, particulièrement dans les régions manufacturières. C'est un pas dans la bonne direction, mais les gestes concrets doivent suivre, et ce, très rapidement, pour la vitalité économique régionale.

La fin du Programme de l'expérience québécoise (PEQ), remplacé exclusivement par le Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ), crée de nouvelles incertitudes. Le PEQ était un parcours clair, prévisible et apprécié des entreprises. Le nouveau programme, lui, met désormais tous les travailleurs en concurrence, sans appel d'invitation annoncé, et ne tient pas compte des réalités économiques des régions. Le PSTQ doit être utilisé rapidement avec des exercices d'invitation ciblés en région pour mieux représenter les besoins et les réalités régionales, afin de valoriser l'expérience et la contribution des travailleurs déjà établis au Québec.

Avec 45 000 admissions permanentes prévues par année, dont 28 800 en immigration économique, la capacité d'accueil du Québec ne suffira pas à répondre aux besoins de main-d'œuvre, et le jeu de ping-pong entre Québec et Ottawa doit cesser. Ce sont nos entrepreneurs et nos travailleurs qui en paient le prix, ceux-ci ayant en grande majorité recruté des travailleurs étrangers lors d'initiatives gouvernementales de recrutement à l'international.

Le Québec a la machine pour agir, le Canada aussi. Québec peut et doit prolonger les autorisations de travail en émettant des Certificats d'acceptation du Québec (CAQ) de trois ans pour les travailleurs étrangers temporaires déjà établis, en s'appuyant sur la structure administrative déjà en place en insistant auprès du fédéral sur la nécessité de prolonger les travailleurs en poste. Cette mesure transitoire et temporaire offrirait de la prévisibilité, réduirait les coûts liés aux renouvellements, simplifierait les démarches administratives et soutiendrait la compétitivité de nos entreprises.

Les entreprises manufacturières ne peuvent pas se permettre de perdre leur main-d'œuvre qualifiée, francisée et formée pour des considérations purement politiques.

— 30 —

Source : Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches

Pour renseignement et entrevues : Martine Robert | [mrobert@national.ca](mailto:mrobert@national.ca) | 514-212-7812